Informations de base

2021/2118(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2020 : Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT) **Subject** 8.70.03.10 Décharge 2020	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	ZDECHOVSKÝ Tomáš (EPP)	28/07/2021
	Rapporteur(e) fictif/fictive CHINNICI Caterina (S&D) CHASTEL Olivier (Renew) EICKHOUT Bas (Greens /EFA) CZARNECKI Ryszard (ECR) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (The Left)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
CULT Culture et éducation	KAMMEREVERT Petra (S&D)	31/08/2021

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	HAHN Johannes

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
		COM(2021)0381	

30/06/2021	Publication du document de base non-législatif		
14/09/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
31/03/2022	Vote en commission		
07/04/2022	Dépôt du rapport de la commission	A9-0095/2022	
04/05/2022	Décision du Parlement	T9-0160/2022	Résumé
04/05/2022	Débat en plénière		
05/10/2022	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2021/2118(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/06765

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE698.957	14/01/2022	
Avis de la commission	CULT	PE699.173	27/01/2022	
Amendements déposés en commission		PE704.718	02/03/2022	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0095/2022	07/04/2022	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0160/2022	04/05/2022	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	06003/2022	16/02/2022	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2021)0381	30/06/2021	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N9-0044/2022 JO C 439 29.10.2021, p. 0003	29/10/2021	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Budget 2022/1722 JO L 258 05.10.2022, p. 0194

Décharge 2020 : Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT)

2021/2118(DEC) - 04/05/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de **donner décharge** au directeur du Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT) pour l'exercice 2020 et d'approuver la clôture des comptes de cet exercice.

Constatant que la Cour des comptes déclare avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels du Centre pour l'exercice 2020 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté, par 580 voix pour, 52 voix contre et 2 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales formulées dans la résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne.

États financiers du Centre

Le budget définitif du Centre de traduction des organes de l'Union européenne pour 2020 s'élevait à 46.804.684 EUR, soit une augmentation de 2,30% par rapport à 2019.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2020 ont permis d'atteindre un taux d'exécution du budget de 89,99%, soit une diminution de 3,05% par rapport à 2019. Le taux d'exécution des crédits de paiement s'est élevé à 83,36%, soit une baisse de 1,75% par rapport à 2019.

La crise Covid-19 a entraîné une incertitude importante pour les recettes du Centre, car les prévisions budgétaires des clients ont suivi une évolution non linéaire. Le Parlement a noté avec satisfaction que le Centre, malgré cette incertitude, a pu équilibrer son budget 2020.

Autres observations

Le Parlement a formulé un certain nombre d'observations concernant la performance, le personnel, les marchés publics, les conflits d'intérêts, les contrôles internes et la Covid-19.

En particulier, il a noté ce qui suit :

- la mise en œuvre de son plan de transformation 2019-2020, élaboré sur la base des recommandations formulées à la suite d'une étude externe intitulée «Étude sur le Centre de traduction en tant que prestataire de services linguistiques partagés pour les agences et organes de l'UE», est quasiment achevée (98%);

- les indicateurs clés de performance financière donnent une bonne indication de la performance opérationnelle du Centre;

- avec 635.269 pages, le nombre de pages de documents traduits, modifiés, édités et révisés est relativement stable par rapport à 2019 (639.525 pages), principalement en raison d'une diminution du nombre de pages relatives aux marques de l'UE traduites pour l'Office de la propriété intellectuelle de l'Union européenne (baisse de 13,8%, par rapport à 2019) et de l'augmentation parallèle du nombre de pages de documents ne se rapportant pas aux marques de l'Union (hausse de 15%, par rapport à 2019);

- le Centre a commencé à utiliser l'outil commun de recrutement électronique Systal et il a participé à deux procédures de sélection conjointes avec l'Agence européenne des médicaments, ce qui a permis de partager les ressources et les efforts investis dans l'établissement de listes de réserve pour les profils administratifs horizontaux;

- au 31 décembre 2020, 95,85% du tableau des effectifs étaient pourvus, avec 47 fonctionnaires et 138 agents temporaires nommés sur les 52 fonctionnaires et 141 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union;

- bien que 100% des postes d'encadrement supérieur soient occupés par des hommes, il y a une sous-représentation des hommes dans l'ensemble du personnel du Centre (37% d'hommes et 63% de femmes) ; l'équilibre entre les sexes devrait donc être amélioré;

- la mise en œuvre de l'appel d'offres électronique et de la soumission électronique, en complément de l'introduction de la facturation électronique, a été reportée en raison de la crise du COVID-19;

- le Centre devrait envisager de mettre à jour sa stratégie anti-fraude;

- presque toutes les procédures administratives ont été dématérialisées au cours des deux premières semaines de la crise COVID-19 et l'introduction de divers outils de communication et de systèmes de vidéoconférence a été fortement accélérée, un environnement de télétravail ayant été mis en place pour l'ensemble du personnel dès les premiers jours, ce qui a permis d'assurer 98% des fonctions du Centre.